



MAIRIE DE VOULX
Département de Seine-et-Marne

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

Registre N° : _____

Acte N° : _____ Année : _____

**FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE CONJOINTE D'ENFANT
AVANT SA NAISSANCE (RECONNAISSANCE ANTICIPÉE)**

>> RENSEIGNEMENTS SUR LES FUTURS PARENTS

Le⁽¹⁾ _____ / _____ / _____ à _____ heures _____ ,

☐ M. ☐ Mme. Nom : _____ Prénom(s) : _____

Né le : _____ / _____ / _____ à : _____

Domicilié à : _____

Tél. : _____ Profession : _____

ET

☐ M. ☐ Mme. Nom : _____ Prénom(s) : _____

Né le : _____ / _____ / _____ à : _____

Domicilié à : _____

Tél. : _____ Profession : _____

Ont déclaré reconnaître pour leur(s) enfant(s), l'(les) enfant(s) dont Mme.⁽²⁾ _____
déclare être actuellement enceinte.

Conformément à l'article 10 de la loi 2002-305 du 4 mars 2002, lecture des articles suivants est donnée aux déclarants :

- Article 371-1 du Code Civil : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »
- Article 371-2 du Code Civil : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur. »

Lecture faite et invités à lire l'acte, les déclarants ont signé avec Nous⁽³⁾, _____

Les auteurs de la reconnaissance ont été informés par ailleurs du caractère divisible de la filiation naturelle.

Fait à _____ le _____ / _____ / _____

Signature(s) du (ou des) déclarant(s)

Signature de l'Officier de l'Etat Civil

⁽¹⁾ Quantième en chiffres, mois en lettres

⁽²⁾ Nom et prénom(s) de la mère

⁽³⁾ Nom, prénom(s) et qualité de l'Officier de l'Etat Civil